

Image not found or type unknown



# Reconduction du mécanisme d'encadrement des loyers

**Actualité législative** publié le **10/08/2020**, vu **957 fois**, Auteur : [Actualités Banque, Consommation & Immobilier](#)

**Immobilier : Un décret du 30 juillet 2020 vient reconduire le mécanisme d'encadrement des loyers. Retour sur les règles qui plafonnent le loyer à la re-location.**

L'encadrement des loyers (\*) est un mécanisme expérimental visant à juguler la hausse des loyers à la re-location. La règle est provisoire en application de l'article 10 du Décret du 27 juillet 2017. Un décret du 30 juillet 2020 prolonge le mécanisme pour tous les contrats conclus ou reconduits entre le 1<sup>er</sup> août 2020 et le 31 juillet 2021.

[Pour en savoir plus, consultez cet article sur le droit locatif](#)

[Vincent Cadoret, Avocat intervenant en Droit immobilier](#)